

RÈGLES DE SÉCURITÉ DU CLUB DE TIR

Club de tir au pistolet et à la carabine Osisko Inc.

Salle de tir 25m

- toute séance de tir se déroule sous la supervision d'un officier de tir;
 - le tir débute selon les directives de l'officiel de tir;
 - l'officiel de tir doit être présent à la ligne de tir, sinon cette dernière demeure fermée;
 - l'officiel de tir ne peut superviser une ligne de tir et pratiquer le tir en même temps;
 - les directives de l'officiel de tir doivent être rigoureusement observées;
 - seul le membre d'un club de tir ou l'invité d'un membre peut participer à une séance de tir;
 - un invité qui n'est pas membre d'un club de tir doit être sous la supervision immédiate d'un membre;
 - une arme à feu doit toujours être pointée de manière sécuritaire;
 - une arme à feu ne peut être manipulée qu'en un endroit désigné à cette fin et sécurisé;
 - une arme à feu ne peut être chargée qu'à la ligne de tir et sous la supervision de l'officiel de tir;
 - toute personne présente peut, lorsque les circonstances l'exigent, ordonner le cessez-le-feu;
 - le port d'une arme à feu est interdit, sauf pour les disciplines de tir qui l'exigent et, dans ce cas, strictement à la ligne de tir;
 - le tir en diagonale est interdit, sauf lorsque la discipline de tir l'exige;
 - tout nouveau membre ou tireur doit se rapporter à l'officiel de tir pour s'informer des règles de sécurité;
 - le tir ne s'effectue qu'à partir des lignes ou des pas de tir autorisés;
 - l'accès à la ligne de tir est interdit à toute personne sous l'influence d'alcool et/ou d'une drogue;
 - l'utilisation des balles perforantes ou traçantes est interdite.
-
- Types d'armes à feu autorisées dans la salle de tir: **Arme de poing et arme à feu sans restriction.**
 - Types de projectiles interdits dans la salle champ de tir: **Balles perforantes ou traçantes**
 - Calibres autorisés dans la salle de tir: **Arme de poing : Tous les calibres équivalents ou inférieurs au .357 S&W. Carabine : Tous les calibres équivalents ou inférieurs à .22**
 - Types de cibles autorisées : **Papier ou carton**
 - Positions de tir autorisées dans la salle de tir: **Debout, assise, à genou et couchée.**
 - Directives qui doivent être observées lorsqu'un cessez-le-feu est ordonné: **Sécuriser et décharger son arme à feu en pointant l'arme à feu dans une direction sécuritaire et se retirer de la ligne de tir.**
 - Usage des fanions et/ou des balises d'avertissements: **Lorsque la salle de tir est ouverte, la porte y donnant accès est verrouillée et une affiche « Tir en cours, Danger » est apposée à la porte. Un système de lumière indiquant la situation de tir est également présent dans la salle de tir : Rouge indique que la ligne de tir est ouverte et Vert indique que la ligne de tir est fermée.**
 - Numéro de téléphone d'urgence : **911**